

**Communiqué des organisations représentatives  
des salariés et des employeurs au niveau national et interprofessionnel**



\*\*\*

**Assurance chômage : première réunion multilatérale avec l'Etat**

La situation de l'emploi dans notre pays évolue sans cesse, et nécessite par conséquent une adaptation continue du régime d'assurance chômage dans une logique de facilitation du retour à l'emploi durable.

À la veille du démarrage de la concertation sur l'évolution de l'assurance chômage annoncée par le gouvernement, l'ensemble des organisations de salariés et d'employeurs tiennent à rappeler leur volonté de prendre toute leur part aux discussions à venir. Elles considèrent également que les débats doivent se poursuivre dans un cadre multilatéral.

Que ces discussions prennent la forme d'une concertation avec l'Etat ou d'une négociation paritaire, elles devront d'abord permettre d'échanger sur le diagnostic et les objectifs poursuivis par l'ensemble des acteurs, pour aborder ensuite tous les sujets de manière ouverte, constructive et approfondie : nature et financement du régime, accompagnement des demandeurs d'emploi, recours aux contrats courts et moyens d'éviter l'enfermement dans des situations de précarité, transitions professionnelles et mobilités choisies, prise en compte de la situation des entrepreneurs, et clarification des responsabilités dans la gestion du régime.

Afin de contribuer utilement à cette concertation, les organisations syndicales et patronales ont élaboré un document commun<sup>1</sup>, identifiant les principaux enjeux pour l'assurance chômage de demain, exposant leurs réflexions sur les évolutions envisageables et rappelant les principes fondamentaux sur lesquels une réforme du régime pourra s'appuyer.

---

<sup>1</sup> Lien vers le document sur le site internet de l'Unédic